

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 mars 2015

Absents ayant donné pouvoir : Karine PINEAU, Guénola CHEVRE-BALEIGE, Aurélie BRETIN, Jacqueline JOHANEL

Absent : Jacky BARTHELEMY

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour. Il demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 février 2015. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 2 février 2015 est adopté à l'unanimité.

• BUDGET – FINANCES COMMUNALES

- A l'unanimité, sont adoptés :

- Le compte administratif 2014 de la commune qui se traduit par :

- Un excédent de la section de fonctionnement de1 812 078,42 €
- Un résultat net déficitaire de la section d'investissement de559 340,78 €

Monsieur DESHAYES souligne que le résultat de l'année 2014 traduit une situation favorable qui ressemble à la situation des années précédentes. Elle a permis de faire face à tout ce qui était prévu. Il note toutefois que la commune a beau vouloir maîtriser les dépenses, elle enregistre toujours une augmentation des dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre, malgré une attention soutenue. Quand la commune souhaite vouloir diminuer les dépenses, en réalité elle ne peut que les maîtriser. C'est lié notamment à l'augmentation du coût de la vie. Pour les recettes, c'est la même chose. Même si les taux de la fiscalité ne sont pas en augmentation pour la commune, les recettes augmentent quand même.

Monsieur DESHAYES rappelle que les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 5 ans. En 2014, le produit de la fiscalité a augmenté de plus de 33 000,00 € par rapport à 2013, cette augmentation étant liée à celle des valeurs locatives des bases d'imposition.

Il fait observer qu'en ce qui concerne les dépenses d'électricité, ces dernières augmentent du fait du rattrapage des consommations effectué par ERDF suite à la vérification des points d'éclairage public par le SDEER.

La location du tivolì pour le marché a été supprimée en 2014, les travaux de réfection du marché couvert étant terminés en 2013. Cela a permis de réaliser une économie.

L'année 2014 s'est traduite par une augmentation des frais de personnel, liée notamment au remplacement de personnel parti à la retraite par du personnel plus qualifié avec des salaires plus élevés, aux avancements de grades et d'échelons, aux remplacements pour congés maladie.

Monsieur DESHAYES fait observer qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'équivalents temps plein, mais il y a eu une augmentation des charges.

Monsieur SAUNIER souligne que les crédits dépensés pour l'entretien des bâtiments a baissé par rapport à 2013. Il demande des explications sur cette baisse.

Monsieur DESHAYES note que ce n'est pas significatif, cela ne veut pas dire que les travaux d'entretien ne sont pas faits. Il y en a eu moins à faire en 2014.

Monsieur SAUNIER souligne également la diminution des crédits d'entretien des voies et réseaux.

Monsieur TRANCHANT informe que la commune impute parfois les dépenses en investissement pour récupérer la TVA, ce qui fait baisser les dépenses en fonctionnement.

Monsieur SAUNIER a noté l'augmentation de 21% des frais d'assurance par rapport à 2013. Il demande quel est le nombre de véhicules dont la commune dispose.

Monsieur DESHAYES souligne que le parc de véhicules est conséquent.

Monsieur le maire informe qu'une Fiat a été remplacée par une Punto.

Monsieur TRANCHANT souligne que les cotisations d'assurance augmentent toujours d'une année sur l'autre.

Monsieur DESHAYES informe qu'il a été procédé à l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale.

Monsieur TRANCHANT informe qu'il a été demandé aux services techniques un plan de renouvellement des véhicules qui permet chaque année de programmer l'acquisition de véhicules.

Monsieur SAUNIER souligne que les frais d'avocat augmentent de 45% par rapport à 2013.

Monsieur le maire précise que le montant des frais dépend de l'avancement du dossier, s'il est en phase d'instruction ou non, s'il nécessite la rédaction d'un mémoire. Cette année, il devrait passer devant la Cour d'appel de Bordeaux.

Monsieur SAUNIER note, en ce qui concerne les frais de personnel, que le personnel compte une personne en plus, avec Monsieur KIRECHE.

Monsieur le maire souligne que le poste de Monsieur KIRECHE ne représente que 20% d'un temps complet.

Monsieur SAUNIER demande s'il est chargé de gérer les grands projets communaux.

Monsieur le maire précise que Monsieur KIRECHE est chargé du suivi du dossier St Gobain, de celui du développement social local aux Grossines, de la préparation du nouveau format des réunions de quartier qui seront des réunions thématiques.

Monsieur SAUNIER demande s'il était indispensable de créer ce poste.

Monsieur le maire souligne que ce poste a été voté par Monsieur SAUNIER. Par ailleurs, le service de communication allant avoir plus de travail, il était nécessaire d'avoir une personne en plus pour le suivi des grands projets. Il fait observer que ce poste à 20% représente une journée de travail par semaine.

Monsieur SAUNIER demande, en ce qui concerne les rythmes scolaires, quel en est le coût et quelle est l'aide de l'Etat.

Monsieur DESHAYES souligne que l'aide est de 37 560,00 € en 2014, pour un coût global de 70 000,0 €.

Monsieur SAUNIER demande si l'aide de l'Etat va être reconduite cette année.

Monsieur le maire confirme que l'aide est prolongée cette année. Pour l'année 2016, il souhaite qu'une réflexion soit menée sur le plan communautaire afin d'apporter un service plus harmonieux. Il faut éviter d'augmenter les coûts. La réponse est la mutualisation. Il précise que cela va être abordé en commission de mutualisation au sein de la Communauté de Communes.

Monsieur SAUNIER demande ce que représente la participation de 18 540,00 € de la commune au Syndicat Intercommunal.

Monsieur DESHAYES informe que cette participation permet de supporter les charges de fonctionnement de la piscine essentiellement.

Monsieur SAUNIER souhaite connaître le nombre de personnes travaillant au Syndicat Intercommunal.

Monsieur DESHAYES précise que chaque année, le Syndicat Intercommunal embauche un maître-nageur-sauveteur, une personne pour la billetterie, un contrat aidé pour l'entretien de la piscine et une personne pour surveiller le redémarrage de la piscine.

Monsieur SAMZUN fait observer que le Syndicat Intercommunal a perdu la compétence en matière d'assainissement.

Monsieur le maire souligne que cela n'a pas d'impact financièrement sur le Syndicat Intercommunal. En effet, si c'était le Syndicat Intercommunal qui, sur le plan décisionnel, suivait la procédure d'affermage, votait le choix du délégataire, le choix des entreprises pour les travaux, c'était en revanche le Syndicat des eaux qui payait les travaux. Monsieur le maire se félicite du travail du Syndicat des eaux.

Monsieur SAUNIER demande quel est le rôle du Syndicat Intercommunal en ce qui concerne la plage.

Monsieur DESHAYES précise que la plage est nettoyée grâce au tracteur-tamiseur du Syndicat Intercommunal.

Monsieur SAUNIER rappelle qu'il avait évoqué le transfert de la piscine à la Communauté de Communes.

Monsieur le maire souligne que la piscine n'est pas une petite structure, bien qu'elle ne concerne que deux communes : Marennes et Bourcefranc.

Monsieur TRANCHANT rappelle que sur les quatre mois de fonctionnement de la piscine, deux sont réservés aux scolaires. La piscine ne peut accueillir tous les scolaires de toutes les communes membres de la Communauté de Communes. Il y a eu un essai il y a quelques années, cela n'a pas marché. Par ailleurs, les communes estimaient que les participations qui leur étaient demandées pour la présence de leurs scolaires étaient trop importantes. Aussi, seuls les enfants de Marennes et de Bourcefranc bénéficient-ils de cette piscine.

Monsieur SAUNIER demande si le collège utilise la piscine.

Monsieur TRANCHANT précise que le collège utilise la piscine trois ou quatre jours en début de saison.

Monsieur SAUNIER évoque les subventions aux associations, et plus particulièrement, le transfert de dépenses de Marennes Art et Culture à la Coupe d'Or. Il ne retrouve pas la différence de 40 500,00 €.

Monsieur DESHAYES explique que la somme allouée à Marennes Art et Culture a été reventilée.

Monsieur SAUNIER est surpris de retrouver les dépenses de la Coupe d'or dans l'article frais de réception.

Madame BALLOTEAU souligne que les dépenses s'imputent comme ça dans la comptabilité.

Monsieur TRANCHANT fait observer qu'il y a régulièrement des discussions sur l'imputation de certaines dépenses, qui est parfois liée à l'évolution comptable et à l'interprétation du Trésor Public.

Monsieur SAMZUN souligne qu'il y a 22 500,00 € en moins. Il demande où est le différentiel.

Monsieur DESHAYES rappelle que les subventions ont été votées au mois de mai, auxquelles se sont ajoutées des subventions supplémentaires. Il souligne que d'une année sur l'autre, il n'y a pas le même paysage de subvention.

Monsieur le maire fait observer qu'il n'y a pas de baisse du montant global des subventions. Il y a eu une ventilation différente. Il donnera le détail lors de la prochaine réunion.

Monsieur SAMZUN souhaite faire deux remarques :

- La première concerne les frais de contentieux. Il rappelle qu'il avait demandé un état des dépenses faites pour le petit Port des Seynes
Monsieur le maire lui répond que cet état lui sera donné.
- La seconde remarque est relative à la masse salariale. Il observe une augmentation de 150 000,00 € entre 2013 et 2014, avec un effectif stable et un point d'indice gelé. Il ne comprend pas cette augmentation.
Monsieur DESHAYES explique qu'il y a eu trois remplacements, dont deux à la médiathèque et un pour remplacer un départ en retraite au secrétariat du maire. Il y a eu le remplacement à la comptabilité à 100%, avec une qualification supérieure, également au service de la communication.

Monsieur SAMZUN considère que 150 000,00 € d'augmentation, ça fait beaucoup.

Monsieur DESHAYES souligne que 150 000,00 € par rapport au nombre d'agents communaux, avec l'augmentation des cotisations, ce n'est pas énorme.

Monsieur TRANCHANT fait observer que ce n'est pas tant le chiffre qu'il faut retenir, que le pourcentage.

Monsieur le maire souligne qu'il faut rapporter ce chiffre au reste du budget. Ce dernier augmente en valeur absolue, le coût de la masse salariale aussi. Il faut donc regarder ce chiffre par rapport au budget global.

Monsieur TRANCHANT souligne que le personnel communal de catégorie C, qui représente 90% du personnel, a fait l'objet d'un reclassement, se traduisant par une augmentation de salaire et par une augmentation des cotisations de retraite et d'URSSAF.

Monsieur DESHAYES note qu'il faut également prendre en compte les charges sur un an liées aux rythmes scolaires.

Monsieur SAMZUN fait observer que depuis 2010, la masse salariale a augmenté de 15%, alors que selon l'observatoire des finances locales, l'augmentation de la masse salariale dans les communes n'est que de 2% par an. Il se pose la question de savoir s'il y a une maîtrise de la masse salariale à Marennes.

Monsieur le maire ne souhaite pas reprendre les tracts distribués par l'opposition lors de la campagne électorale de 2008, dans lesquels il était dit qu'avec la gauche, le personnel allait augmenter, les impôts également. Or ce ne fut pas le cas.

Il confirme que la masse salariale est maîtrisée. Pour comparer les communes, il faut prendre les communes de même strate. Il fait observer que si les dépenses augmentent, les recettes aussi. Il convient de se poser la question des services publics, notamment des passeports gérés par les communes, des marchés publics, pour lesquels les communes doivent être irréprochables, de l'instruction des permis de construire qui va devenir payante pour les petites communes. Il se pose donc la question du service à mettre en place pour répondre au mieux aux besoins des administrés.

Il rappelle que cela fera cinq ans que les taux d'imposition n'ont pas augmenté. La commune n'augmentera pas les taux tant qu'elle pourra le faire.

Monsieur SAMZUN souligne que pour le contribuable marennais, même si les taux d'imposition sont maîtrisés, la somme à payer augmente toujours. Il estime que la commune pourrait envisager la baisse des taux, compte tenu de l'excédent. Il note que les taux d'imposition à Marennes sont supérieurs à ceux appliqués dans les communes de même strate.

Monsieur le maire fait observer que même si les taux d'imposition n'augmentent pas, les recettes augmentent quand même, compte tenu de l'augmentation des valeurs locatives et de la matière physique des bases. Par ailleurs, la chasse au gaspillage est faite quotidiennement. Il prendra ses responsabilités quand il sera nécessaire d'augmenter les taux, même en année électorale.

Monsieur SAMZUN réitère que compte tenu du résultat de la section de fonctionnement, la commune pourrait baisser les taux, la commune étant très au-dessus pour certains taux.

Monsieur le maire souligne que pour certains taux, la commune n'est pas très au-dessus. C'est la raison pour laquelle il ne souhaite pas les augmenter. Il rappelle qu'il a trouvé la situation comme ça en 2008. Il estime que les promesses de baisse des taux sont des promesses de campagne qui ne sont jamais tenues.

Monsieur DESHAYES souligne que dans le cadre de la gestion de la municipalité précédente, les taux ont augmenté alors que le patrimoine communal s'est appauvri. Il fait remarquer qu'avec la nouvelle municipalité, une augmentation a été votée au tout début. Depuis cinq ans, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition, alors que la commune a reconstitué son patrimoine pour un million d'euros.

Monsieur SAUNIER fait observer que lorsque le patrimoine a été vendu par la municipalité précédente, le produit de la vente a été utilisé pour la réalisation de deux projets, le cinéma et la première tranche de la médiathèque. Il considère que la municipalité n'a pas bradé son patrimoine.

Monsieur DESHAYES rappelle que la commune a réalisé la Maison des Initiatives et des Services, le marché, la seconde tranche de la médiathèque, la ludothèque, le centre de musiques actuelles, la réfection de la voirie sans pour autant céder son patrimoine.

Monsieur SAUNIER souhaite intervenir sur l'assurance du personnel. Il pensait que la commune avait une assurance pour compenser les salaires des agents en congé maladie.

Monsieur TRANCHANT informe que la commune est assurée pour les congés longue maladie.

Monsieur DESHAYES présente les dépenses d'investissement réalisées, ainsi que les recettes.

Monsieur BEGAUD souligne que les dépenses faites pour le renforcement du cordon dunaire représentent un poste très lourd pour peu de résultats, les travaux étant réalisés chaque année. Il se pose la question de ce qui pourrait être fait dans l'avenir.

Monsieur DESHAYES estime qu'on ne peut pas laisser le cordon dunaire se dégrader. Il constitue un ouvrage de protection. Il est donc nécessaire de le renforcer. Il rappelle que le renforcement global est prévu dans le cadre du PAPI. En attendant, les travaux sont effectués en fonction de l'érosion liée aux marées et aux conditions météorologiques.

Monsieur BEGAUD demande si le bassin va être vidé.

Monsieur DESHAYES confirme que le bassin va être vidé par pompage.

Madame BALLOTEAU rappelle que les travaux prévus pour le bassin et le cordon dunaire ne doivent pas être effectués trop tardivement.

Monsieur DESHAYES rappelle l'arrivée des très grandes marées le 21 mars prochain, dont la commune est tributaire. Il y aura des vacances fin avril. La commune essaie de faire au mieux.

Monsieur SAMZUN demande s'il est possible d'avoir l'état des dépenses et le bilan des subventions de la Maison des Initiatives et des Services.

Monsieur le maire informe qu'il n'y a pas eu de changement par rapport à ce qui a déjà été présenté. Les subventions obtenues sont celles qui avaient été présentées. Il n'y a pas eu de surprise en ce qui concerne les dépenses, grâce au travail du programmiste. Un état sera donné.

Monsieur le maire souhaite faire remarquer que la commune a obtenu une subvention FISAC de 180 000,00 € pour le marché couvert, qui n'était pas prévue.

- Le compte administratif du port de plaisance qui se traduit par :

- Un excédent de la section de fonctionnement de	82 068,07 €
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement de	148,96 €

Monsieur SAUNIER demande, en ce qui concerne le personnel, qui gère le port.

Monsieur DESHAYES informe qu'un agent est affecté intégralement au fonctionnement du port de plaisance.

Monsieur TRANCHANT précise que le montant des dépenses de personnel inclut aussi le travail effectué par le service comptable, ainsi que par les services techniques, pour le port.

Monsieur le maire souligne que c'est une question de sincérité budgétaire.

Monsieur SAUNIER évoque le problème d'envasement du port de plaisance, ce qui rend difficile l'accès pour les gros bateaux.

Monsieur DESHAYES souligne que le dévasage du port de plaisance a déjà été évoqué il y a quelques années. Le problème est lié à la pollution des anciens terrains de St Gobain. La commune a demandé au Conseil Général de se joindre à elle pour intervenir auprès de l'Etat. Le Conseil Général a refusé. Le dévasage du port représente une somme énorme compte tenu de la pollution des sédiments.

Monsieur SAMZUN souligne que dans son rapport, le commissaire enquêteur n'a pas fait de lien entre la pollution des sédiments du port et la pollution des anciens terrains de St Gobain. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général n'a pas suivi la commune.

Monsieur le maire fait observer qu'il y a quand même un préjudice pour le port de plaisance.

- Le compte administratif 2014 du port ostréicole qui se traduit par :

- Un excédent de la section de fonctionnement de	51 105,67 €
- Un résultat net excédentaire de la section d'investissement de	681,17 €
- A l'unanimité, il est déclaré que les comptes de gestion 2014 de la commune, du port de plaisance, et du port ostréicole, dressés par le percepteur, n'appellent pas de réserves particulières ni d'observations.

- A l'unanimité, les affectations du résultat de la section de fonctionnement 2014 sont effectuées comme suit :
 - Commune :
 - Une partie pour couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement (compte 1068) 559 340,78 €
 - Une partie pour financer les nouvelles opérations (compte 1068) 402 737 ,64 €
 - Une partie en report de fonctionnement (ligne 002) 850 000,00 €
 - Port de plaisance :
 - Une partie en report de fonctionnement (ligne 002) 62 068,07 €
 - Une partie pour financer les dépenses d'investissement (compte 1068) 20 000,00 €
 - Port ostréicole :
 - Une partie en report de fonctionnement (ligne 002) 20 105,67 €
 - Une partie pour financer les dépenses d'investissement (compte 1068) 31 000,00 €
- Il est pris acte des orientations budgétaires 2015.

Monsieur DESHAYES informe que les orientations budgétaires pour l'année 2015 ont été fixées en tenant compte de certaines indications contenues dans la Loi de Finances du 29 décembre 2014 pour 2015, et la Loi de Finances rectificative du 29 décembre 2014 pour 2014, à savoir :

- *Des coefficients de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixés par l'Etat à 1,009 pour les propriétés bâties et non bâties ;*
- *Une diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, et plus particulièrement de la DGF.*

Il informe par ailleurs que ces orientations budgétaires ont été fixées en tenant compte des résultats de l'exercice 2014 :

- *Une situation financière saine, avec un endettement relativement peu élevé ;*
- *De bons résultats de l'exercice 2014.*

Il précise que les objectifs de la commune sont, dans un contexte quelque peu difficile, les suivants :

- *Maintien du budget de la section de fonctionnement au même niveau que celui de 2014 avec le maintien des dépenses de fonctionnement, dont les charges de personnel ;*
- *Maintien d'un certain niveau d'investissement afin de continuer de répondre aux besoins et attentes des Marennais.*

Monsieur SAUNIER demande s'il peut avoir le bilan 2014 du festival des Cultures Francophones.

Monsieur DESHAYES présente le bilan financier des festivals 2013 et 2014. Il fait observer que pour le festival 2014, la charge réelle supportée par la commune n'a été que de 8 503,81 € sur un total de dépenses de 36 503, 81 € TTC, grâce aux subventions d'un montant de 28 000,00 €.

Monsieur SAUNIER demande s'il peut avoir le bilan financier 2014 pour les spectacles de la Coupe d'Or.

Monsieur DESHAYES informe qu'il lui présentera ce bilan.

Monsieur SAUNIER souhaite avoir ce bilan avec les dépenses et les recettes.

Monsieur DESHAYES souligne que la commune achète les spectacles. Elle n'a donc pas de recettes.

Monsieur SAUNIER fait observer que la Coupe d'Or encaisse les recettes de billetterie.

Madame BALLOTEAU va préparer le bilan.

Monsieur SAUNIER souhaite connaître le début et la programmation des travaux au Centre d'Animation et de Loisirs.

Monsieur DESHAYES explique qu'initialement, les travaux devaient être relativement légers. Après étude du dossier, il est apparu qu'il fallait refaire la totalité de la toiture du Centre d'Animation et de Loisirs. Compte tenu de la présence d'amiante, il sera nécessaire de mettre en place un plan de retrait amiante. Plus personne ne pourra occuper les lieux pendant les travaux.

Une négociation a été menée avec l'Inspection du travail pour le déroulement du futur chantier. La durée du chantier est de quatre à six mois. Le démarrage des travaux est prévu début avril 2016 avec une réutilisation du Centre d'Animations et de Loisirs en septembre.

Monsieur le maire informe que la commune va trouver des salles de substitution pour les associations.

Monsieur DESHAYES précise que les travaux vont être réalisés à l'ancien tribunal cette année pour l'accueil des associations.

Monsieur SAUNIER souligne, en ce qui concerne l'opération de réaménagement des salles de l'animation municipale pour les rythmes scolaires, que ces salles sont occupées actuellement par des associations.

Monsieur DESHAYES informe que pendant la durée des travaux, la commune va mettre à disposition des associations d'autres salles.

Madame AKERMANN précise que lorsque ces salles auront été aménagées, elles pourront être utilisées pour les rythmes scolaires et l'école de musique, les horaires d'utilisation de ces salles n'étant pas les mêmes.

• URBANISME

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché de prestations intellectuelles à passer, selon la procédure adaptée, avec le groupement GHECO/EAU MEGA, pour la réalisation des études en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme, pour le coût de 47 167,50 €.

Monsieur SAMZUN pose la question de savoir si aucune option n'a été retenue dans le marché

Monsieur MOINET souligne que toutes les options ont bien été retenues.

Monsieur SAMZUN fait observer que le Cabinet EAU MEGA est présent deux fois dans les groupements qui se sont portés candidats.

Monsieur le maire souligne qu'il s'agit bien du même cabinet.

❖ MARENNES PLAGE

- A l'unanimité :
 - Il est émis un avis favorable sur le marché à passer selon la procédure adaptée, avec la SARL POSTEAU, pour les travaux de renforcement du cordon dunaire, pour le coût de 20 500,00 € HT soit 21 600,00 € TTC.

Monsieur SAMZUN demande si les sédiments vasards du bassin vont être déposés sur le cordon dunaire.

*Monsieur DESHAYES confirme qu'il y aura bien dépôt de ces sédiments sur le cordon pour le renforcer. Il informe qu'à l'occasion des grandes marées, la commune a envoyé un communiqué au Littoral pour présenter, à l'attention des riverains de Marennes Plage, les consignes à suivre.
Un tractopelle sera mis à disposition sur le cordon dunaire, pendant la durée des grandes marées.*

- Il est sollicité l'aide du Conseil Général pour les travaux de renforcement du cordon dunaire, au titre de l'aide départementale aux travaux de défense contre la mer.

❖ CULTURE

- A l'unanimité, il est fixé les tarifs d'entrée des spectacles comme suit :
 - Spectacle MMOUH de J.-M. CHAILLOLEAU
 - > 12 € plein tarif ;
 - > 10 € sur réservation ;
 - > 8 € tarif réduit ;
 - > Gratuit pour les moins de 12 ans.
 - Spectacle BORI :
 - > 5 €, tarif unique.

Madame BALLOTEAU informe qu'une subvention de 2 000,00 €, au titre du CRDD, a été accordée pour le spectacle BORI.

Monsieur SAUNIER demande si le conseil municipal avait voté l'achat des spectacles.

Madame BALLOTEAU confirme que le conseil municipal avait voté pour le spectacle BORI. Pour le spectacle MMOUH, le coût est de 1 700,00 €.

Monsieur SAMZUN demande si les places sont en vente à l'Office de Tourisme.

Madame BALLOTEAU précise que, compte tenu du fait que la commune organise elle-même les spectacles, les places sont en vente au service comptabilité de la commune.

❖ **PATRIMOINE MOBILIER**

- A l'unanimité :

- Il est émis un avis favorable sur le marché de restauration du tableau « le Martyre de Saint-Adrien », situé dans l'Eglise Saint-Pierre, à passer, selon la procédure adaptée, avec Madame Pascale BRENELLI-POITEVIN de Loix en Ré, pour le coût de 11 500,00 € HT.

Monsieur SAMZUN demande quelle sera la durée des travaux.

Madame BALLOTEAU souligne qu'il est très difficile de fixer la durée des travaux.

- Il est sollicité l'aide financière de l'Etat à hauteur de 40% du coût hors taxes des travaux de restauration du tableau.
- Il est sollicité l'aide du Conseil Général pour ces travaux de restauration du tableau.

❖ **VIE ASSOCIATIVE**

- A l'unanimité, il est accordé une avance sur subvention d'un montant de 5 000,00 € à l'association « la Grande Echelle ».

❖ **COMPTABILITE**

- A l'unanimité, il est amorti selon les durées diverses, les biens mobiliers récemment acquis par la commune pour un montant total de 1 562,81 € TTC.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur SAUNIER pose la question de savoir si, compte tenu des actes de vandalisme dont l'Eglise Saint-pierre a fait l'objet à plusieurs reprises, la commune envisage de protéger l'édifice par la mise en place d'horaires d'ouverture ou d'une surveillance.

Monsieur le maire souligne qu'il y a un locataire. Par ailleurs, c'est très difficile d'effectuer une surveillance, l'église pouvait faire l'objet de vandalisme une année et pendant cinq ans, ne plus en faire l'objet. La commune néanmoins exerce, par le biais de sa police municipale, une certaine surveillance notamment de l'ensemble de ses bâtiments,, en collaboration avec la gendarmerie.

Monsieur DESHAYES fait observer que si la commune employait quelqu'un pour la surveillance, la masse salariale augmenterait. Il se pose la question de savoir si la commune a une obligation d'ouverture de l'église.

- Monsieur SAUNIER rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été examiné les tarifs de la pose des échafaudages sur la voie publique. Il demande si des pénalités sont prévues en cas d'absence de panneaux de chantier.

Monsieur MOINET précise que les propriétaires sont tenus de mettre en place le panneau de chantier. Il n'y a toutefois pas eu de délibération pour fixer les pénalités.

Monsieur FROC fait observer que le fait de ne pas afficher les panneaux peut faire annuler une vente.

❖ **INFORMATIONS**

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- Le 12 mars prochain, aura lieu le spectacle RUBATO à l'Estran.
- Le 14 mars, se tiendra à l'Estran une conférence sur l'imagerie médicale.

- Sandrine COLLETTE, romancière de polars, dédicacera son dernier roman à la médiathèque le 14 mars.
- Une projection Connaissance du Monde est organisée le 21 mars.
- Samedi, toute la journée, sont organisées les puces des couturières.
- A l'occasion des grandes marées du 21 mars prochain, des consignes de sécurité ont été diffusées sur le site Internet de la commune et seront diffusées dans le Littoral de vendredi.
- A partir des prochaines élections départementales, le bureau 2 est transféré à la médiathèque.
- En début d'année, des parkings ont été réaménagés à côté de la mairie et devant la Bigaille.
- Un forum est organisé par le Pays Marennes-Oléron sur la francophonie. Le Maire de Caraquet, ville jumelle de Marennes, sera reçu par la commune fin avril.

La séance est levée à 23 heures.